



Questions fréquentes concernant l'échange de données EA avec la Chine

Comment puis-je devenir Exportateur Agréé ?

Vous trouverez toutes les informations importantes [ici](#).

Dans quels cas mon entreprise doit-elle être enregistrée pour l'échange de données avec la Chine?

Si vous souhaitez établir des déclarations d'origine en tant qu'Exportateur Agréé dans le trafic de marchandises à destination de la Chine, vous devez au préalable enregistrer votre entreprise pour l'échange de données.

C'est trop compliqué. Existe-t-il une alternative?

Si vous désirez utiliser des déclarations d'origine, il n'existe pas d'alternative. Toutefois, vous avez la possibilité – comme les entreprises qui ne sont pas Exportateur Agréé – d'utiliser comme preuve d'origine les certificats de circulation des marchandises EUR.1 spéciaux pour la Chine. Ceux-ci ne font pas l'objet d'un échange de données. Ce faisant, vous ne bénéficiez d'aucun avantage de votre statut d'Exportateur Agréé.

Où puis-je m'enregistrer?

Vous pouvez vous enregistrer [ici](#) (lien actif dès le 16 juin 2014) et ensuite envoyer la demande d'activation signée, par la poste ou par E-mail, à la direction d'arrondissement indiquée.

Que dois-je télécharger?

Vous devez télécharger la partie du document commercial qui contient la déclaration d'origine. Si la déclaration s'étend sur deux pages, il faut les scanner les deux, pour que la déclaration d'origine complète soit incluse.

Quand faut-il télécharger le pdf?

Vous pouvez télécharger le pdf dès que vous l'avez à disposition. Veuillez observer que le pdf doit être disponible au plus tard au moment de l'importation en Chine.

Comment dois-je procéder, si j'ai oublié de télécharger le pdf?

Le téléchargement peut se faire jusqu'au moment de l'importation en Chine.

Questions fréquentes concernant l'échange de données EA avec la Chine

Pourquoi, malgré le téléchargement, une déclaration d'origine sur papier doit encore être présentée en Chine?

Seule la déclaration d'origine sur papier est considérée comme preuve d'origine formelle. La transmission électronique sert en premier lieu pour contrôler que le papier a bien été établi par votre entreprise et non par un tiers non-autorisé.

Que dois-je faire si j'ai oublié mon mot de passe?

Sur la page de connexion, cliquez sur le lien Mot de passe oublié (lien actif à partir du 1^{er} juillet 2014) et suivez les étapes décrites.

Que dois-je faire, lorsqu'un document a le statut « Réponse en suspens »?

Vous ne devez rien faire. Il y a un problème de connexion, lequel est traité par le support technique suisse et chinois.

Peut-on enregistrer plus d'un administrateur par entreprise?

Oui, vous pouvez enregistrer un nouvel utilisateur en tant qu'administrateur. Lors de la saisie des données d'utilisateur, attribuer le rôle d'administrateur.